

**CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR INDICE
EN DATE DU 13 août 2015**

SG ISSUER
(enregistré au Luxembourg)
(en qualité d'Emetteur)

bénéficiant d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de

SOCIETE GENERALE
(enregistré en France)
(en qualité de Garant)

**dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons
d'Option Turbo**

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "*Modalités des Turbos à Echéance Ouverte*" du prospectus de base en date du 21 juillet 2015 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**") (le "**Prospectus de Base**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Turbos à Echéance Ouverte (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et de l'article 8.4 de la loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur, le Garant et l'offre des Turbos à Echéance Ouverte est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Turbos à Echéance Ouverte est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Turbos à Echéance Ouverte seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.bourse.societegenerale.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.bourse.societegenerale.fr.

Langue du Prospectus de Base faisant foi	:	Langue française (la langue anglaise est fournie pour information seulement)
Date de Lancement	:	12 août 2015
Date d'émission	:	17 août 2015
Agent Placeur	:	Société Générale
Agent Financier	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Organisme(s) de Compensation	:	Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg
Admission à la cote officielle et négociation	:	Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Turbos à Echéance Ouverte à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

Animation du marché

: En continu

SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis d'Euronext à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Turbos, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après,

- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Turbos et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	FOURCHETTE (en euro ou en % du prix de l'offre)
Indices CAC 40 [®] , BEL 20 [®] , AEX 25 [®] , PSI 20 [®] , EURO STOXX 50 [®] , Dow Jones Industrial Average [®] , Nikkei 225, Nasdaq 100 [®] , FTSEurofirst 80 [®] , S&P 500, DAX [®]	Max (0,20€; 10%)

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)	
- Promoteur de l'Indice	Euronext N.V.
- Agent de Calcul de l'Indice	Euronext N.V.
- Prix de Référence	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Ouverte. Selon les conditions de dénouement des opérations de couverture des Turbos pour l'Emetteur, le Prix de Référence pourra être augmenté des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	Sans objet
- Taux de Conversion	Sans objet

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice Initial	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Prix d'émission	Parité	Taux de Financement	code ISIN	code mnémonique
1	Put	800.000	5.300,00 EUR	5.141,00 EUR	3 %	3,40 EUR	100	Euribor 3M - 2 %	LU1247337311	0138S

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Forme des Turbos	Turbos à Echéance Ouverte Dématérialisés. La propriété des Turbos à Echéance Ouverte Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Devise de Règlement	EUR
Droit applicable	Droit français
Modalités d'assimilation	Sans objet
Nombre minimum de Turbos négociables	Un Turbo par tranche(ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Turbo par tranche)
Nombre minimum de Turbos exerçables	1.000 Turbos par tranche(ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple entier de 1.000 Turbos par tranche)
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procédera ensuite à leur radiation.
Site Internet et contact Société Générale pour toutes demandes administratives au titre des Turbos à Echéance Ouverte:	www.bourse.societegenerale.fr Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHÉ

Les événements décrits à la Condition 14 des Modalités des Turbos à Echéance Ouverte.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de l'émission des Turbos sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.

OFFRE NON-EXEMPTÉE

Sans objet

Extrait de la licence de l'Indice CAC 40® :

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. ou ses filiales ne sont pas responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.

« CAC 40® » et « CAC ® » sont des marques déposées par Euronext N.V ou ses filiales.

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	<i>Avertissements</i>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option Turbo.</p>
A.2	<i>Consentement de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</i>	<p>Sans objet. Il n'y aura pas d'offre non-exemptée de Turbos à Echéance Ouverte.</p>

Section B — Émetteur et Garant		
B.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur</i>	<p>SG Issuer</p>
B.2	<i>Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	<p>Siège social : 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.</p> <p>Forme juridique : société anonyme</p> <p>Législation régissant ses activités : droit luxembourgeois</p> <p>Pays d'enregistrement : Grand-Duché du Luxembourg</p>
B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité</i>	<p>Émetteur</p> <p>SG Issuer envisage de continuer ses activités en accord avec son objet social au cours de l'année 2015.</p> <p>Garant</p> <p>Le contexte économique est resté difficile en 2014, avec une croissance de l'activité mondiale modérée et hétérogène selon les zones. Cette tendance devrait se poursuivre en 2015, avec une reprise économique mondiale qui s'annonce plus faible qu'anticipée dans un contexte où les incertitudes restent nombreuses, sur le plan géopolitique et sur les marchés des matières premières et des changes.</p> <p>Dans la zone euro, le retour à une croissance économique plus dynamique peine à se matérialiser, retardant la résorption des déficits publics. Les taux devraient rester à un niveau historiquement très bas mais le risque de déflation devrait être contenu par l'intervention de la Banque Centrale Européenne (BCE), qui a annoncé le déploiement d'une politique monétaire plus accommodante et l'engagement de son bilan dans le soutien à la croissance. La baisse de l'euro et du prix du pétrole devraient être un facteur de soutien des exportations et de la demande intérieure. Aux États-Unis, la conjoncture devrait rester favorablement orientée et un resserrement monétaire est anticipé de la</p>

Section B — Émetteur et Garant																																		
		<p>part de la FED à partir de la mi-2015. Les pays émergents sont entrés dans une phase de croissance à un rythme plus modéré. C'est le cas notamment en Chine. Par ailleurs, l'économie russe souffre des conséquences de la crise en Ukraine et de la baisse du prix des matières premières.</p> <p>Sur le plan réglementaire, l'année 2014 a été marquée par la mise en place de l'Union bancaire. La BCE est devenue le superviseur unique de près de 130 banques de la zone euro. L'objectif est de renforcer la solidité du système bancaire, rétablir la confiance des acteurs économiques, harmoniser les règles de supervision et réduire le lien entre les établissements et leur État d'origine.</p> <p>Sur le plan des ratios réglementaires, le Groupe est déjà en mesure d'être au rendez-vous des nouvelles exigences.</p>																																
B.5	<i>Description du groupe de l'Émetteur et de la place qu'il y occupe</i>	<p>SG Issuer est une filiale indirecte consolidée de Société Générale et n'a pas de filiale.</p> <p>Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "Groupe").</p>																																
B.9	<i>Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice</i>	Sans objet. L'Émetteur ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.																																
B.10	<i>Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit</i>	Sans objet. Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.																																
B.12	<i>Informations financières historiques clés de l'Émetteur</i>	<p><i>Informations financières concernant SG Issuer</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en K€)</th> <th>31 décembre 2014</th> <th>31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Produit d'exploitation</i></td> <td>110 027</td> <td>109.588</td> </tr> <tr> <td><i>Résultat net</i></td> <td>209</td> <td>482</td> </tr> <tr> <td><i>Résultat d'exploitation</i></td> <td>209</td> <td>482</td> </tr> <tr> <td>Total Bilan</td> <td>23.567.256</td> <td>21.349.619</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative affectant les perspectives de SG Issuer depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer depuis le 31 décembre 2014.</p> <p><i>Informations financières concernant Société Générale</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Premier trimestre 31.03.2015 (non audités)</th> <th>Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))</th> <th>Premier trimestre 31.03.2014 (non audités)</th> <th>Fin 2013 (audités) (1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats (en millions d'euros)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td>6 353</td> <td>23 561</td> <td>5 656</td> <td>22 433</td> </tr> </tbody> </table>	(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013	<i>Produit d'exploitation</i>	110 027	109.588	<i>Résultat net</i>	209	482	<i>Résultat d'exploitation</i>	209	482	Total Bilan	23.567.256	21.349.619		Premier trimestre 31.03.2015 (non audités)	Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))	Premier trimestre 31.03.2014 (non audités)	Fin 2013 (audités) (1)	Résultats (en millions d'euros)					Produit net bancaire	6 353	23 561	5 656	22 433		
(en K€)	31 décembre 2014	31 décembre 2013																																
<i>Produit d'exploitation</i>	110 027	109.588																																
<i>Résultat net</i>	209	482																																
<i>Résultat d'exploitation</i>	209	482																																
Total Bilan	23.567.256	21.349.619																																
	Premier trimestre 31.03.2015 (non audités)	Fin 2014 (audités sauf mention contraire (*))	Premier trimestre 31.03.2014 (non audités)	Fin 2013 (audités) (1)																														
Résultats (en millions d'euros)																																		
Produit net bancaire	6 353	23 561	5 656	22 433																														

Section B — Émetteur et Garant				
Résultat d'exploitation	1 298	4 557 (*)	916	2 336
Résultat net	962	2 978 (*)	239	2 394
Résultat net part du Groupe	868	2 679 (*)	169	2 044
<i>Banque de détail en France</i>	273	1 204 (*)	291	1 196
<i>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</i>	139	370 (*)	(343)	983
<i>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	522	1 909 (*)	430	1 206
<i>Hors pôles</i>	(66)	(804) (*)	(209)	(1 341)
<i>Coût net du risque</i>	(613)	(2 967)	(667)	(4 050)
<i>Coefficient d'exploitation (2)</i>	70%	68% (*)	72%	67,0%
<i>ROE après impôt (3)</i>	6,9%	5,3%	0,8%	4,1%
<i>Ratio Tier 1</i>	12,4%	12,6 %	11,8%	11,8%
Activité (en milliards d'euros)				
Total Actif/Passif	1 428,8	1 308,2	1 265,8	1 214,2
Prêts et créances sur la clientèle	346,9	344,4	318,6	332,7
Dettes envers la clientèle	340,5	349,7	315,8	334,2
Capitaux propres (en milliards d'euros)				
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	57,2	55,2	51,1	50,9
Total Capitaux propres	61,0	58,8	54,1	54,0
Flux de trésorerie (en millions d'euros)				
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	NA	(10 183)	NA	(981)
<p>(1) Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2013 ont été retraités en raison de l'entrée en application des normes IFRS 10 & 11.</p> <p>(2) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA.</p> <p>(3) ROE du Groupe sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à la durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.</p> <p>(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées, au 31.03.2015 en raison de l'entrée en vigueur au 01.01.2015 de la norme IFRIC 21 avec effet rétroactif, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.</p> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Société Générale survenus après le 31 mars</p>				

Section B — Émetteur et Garant		
		2015.
B.13	<i>Evènement récent propre à l'Émetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que SG Issuer considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis le 31 décembre 2014.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication de la Première Actualisation du document de référence le 7 mai 2015.</p>
B.14	<i>Dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités du groupe</i>	<p>Voir section B.5 ci-avant relative à la place de l'Émetteur au sein du Groupe.</p> <p>SG Issuer dépend de Société Générale Bank & Trust.</p> <p>Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.</p>
B.15	<i>Principales activités de l'Émetteur</i>	<p>L'activité principale de SG Issuer consiste en la levée de fonds par l'émission de titres de créance ayant vocation à être placés auprès d'investisseurs qualifiés ou auprès du public via des distributeurs liés à Société Générale. Les financements obtenus par le biais de ces émissions de titres de créance sont ensuite prêtés à Société Générale et à d'autres membres du Groupe.</p> <p>Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la banque de détail en France ; • la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances ; • activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers.
B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	<p>SG Issuer est une filiale détenue à 100 % par Société Générale Bank & Trust, qui est elle-même une filiale détenue à 100 % par Société Générale et est une société entièrement consolidée.</p> <p>Sans objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit français), directement ou indirectement, par une autre entité.</p>
B. 18	<i>Nature et champ d'application de la garantie</i>	<p>Le Garant a irrévocablement et inconditionnellement garanti que, dans l'hypothèse où l'Émetteur ne paie pas, pour un motif quelconque, toute somme due par lui au titre de tout Bons d'Option Turbo émis par lui au moment où cette somme devient exigible, le Garant devra payer ledit montant (la "Garantie").</p> <p>Les engagements du Garant au titre de la Garantie constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et généraux du Garant,</p>

Section B — Émetteur et Garant		
		venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, directs inconditionnels, non subordonnés et généraux du Garant, y compris ceux concernant les dépôts.
B.19	<i>Informations à propos du Garant</i>	Les informations relatives à Société Générale, agissant en tant que Garant, sont décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15, B.19 / B.16.

Section C — Valeurs mobilières		
C.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification</i>	<p>L'Emetteur émet des turbos à échéance ouverte (les "Turbos à Echéance Ouverte") soumis au droit français.</p> <p>Les Turbos à Echéance Ouverte bénéficient d'une option de vente ("Put") (les "Turbos Put").</p> <p>Numéro d'Identification</p> <p>Le numéro d'identification international (<i>international security identification number</i>) des Turbos à Echéance Ouverte est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>
C.2	<i>Devise des titres émis</i>	Les Turbos à Echéance Ouverte seront émis en Euros.
C.5	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Turbos à Echéance Ouverte (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable</i>	<p>Rang</p> <p>Les engagements découlant des Turbos à Echéance Ouverte constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur.</p> <p>Prix d'émission</p> <p>Le prix d'émission des Turbos à Echéance Ouverte est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p> <p>Droit applicable</p> <p>Les Turbos à Echéance Ouverte et tout engagement non-contractuel résultant ou en relation avec les Turbos à Echéance Ouverte seront régis, par le droit français.</p>
C.11	<i>Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question</i>	Une demande a été faite pour l'admission des Turbos à Echéance Ouverte aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.
C.15	<i>Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)</i>	<p>Le prix d'émission, puis le prix de chaque Turbo à Echéance Ouverte pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice capitalisé, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Turbo à Echéance Ouverte intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent.</p> <p>L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Turbo, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.</p>

Section C — Valeurs mobilières		
C.16	<i>Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence</i>	La Date de Maturité sera ouverte.
C.17	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	Le règlement se fera en espèces.
C.18	<i>Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés</i>	<p>Un Turbo Put donne le droit de percevoir à tout moment, suite à l'exercice par le Porteur, un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement, en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive, ajustée avec la parité, entre le prix d'exercice capitalisé et le cours du sous-jacent.</p> <p>Les Turbos n'ont pas de date de maturité fixe mais l'Émetteur peut décider de mettre fin à ses engagements en donnant un préavis aux Porteurs. Chaque Turbo a un seuil de sécurité. Dans le cas où le cours du sous-jacent est égal ou supérieur à ce seuil, le Turbo est automatiquement désactivé. Dans ce cas, l'investisseur perçoit le montant différentiel anticipé. Ce montant peut être nul. Les investisseurs s'exposent à un risque de perte totale du montant investi.</p>
C.19	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	Le Prix d'Exercice Initial des Turbos est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	<i>Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet</i>	<p>L'actif sous-jacent des Turbos à Échéance Ouverte est un Indice.</p> <p>Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures du sous-jacent concerné et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.</p> <p>Nom de l'Indice : pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>

Section D — Risques		
D.2	<i>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Émetteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de crédit : <p>il existe un risque que SG Issuer ne puisse pas ou qu'il soit uniquement partiellement capable d'exécuter ses obligations au titre des Bons d'Option Turbo. Les investisseurs potentiels doivent par conséquent prendre en considération la qualité de crédit de SG Issuer lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.</p> • Risques relatifs aux Bons d'Option Turbo émis par SG Issuer et faisant l'objet d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de Société Générale : <p>les investisseurs potentiels de Bons d'Option Turbo qui bénéficient de la Garantie doivent avoir conscience que le droit des Porteurs sera limité aux sommes obtenues par le biais d'une demande au titre de la Garantie et des dispositions concernées de la Garantie. La Garantie n'est qu'une garantie de paiement et non une garantie des autres</p>

Section D — Risques

engagements de SG Issuer au titre des Bons d'Option Turbo bénéficiant de la Garantie.

- Solvabilité de l'Emetteur et, le cas échéant, du Garant :
les Bons d'Option Turbo constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur (et d'aucune autre personne) venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur; la Garantie constitue des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et généraux du Garant et d'aucune autre personne, qui viennent et viendront au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés du Garant, y compris ceux concernant les dépôts.
- Conflits d'intérêts :
l'Emetteur et le Garant fournissent une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde entier. L'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec leurs autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur les actifs sous-jacents des Bons d'Option Turbo.
- Les activités de couverture et de négociation de l'Emetteur, du Garant et de leurs sociétés liées sont susceptibles d'affecter la valeur des Bons d'Option Turbo :
dans le cadre normal de leurs activités, et qu'ils se livrent ou non à des activités de teneur de marché secondaire, l'Emetteur, le Garant et/ou leurs sociétés liées respectives peuvent effectuer des transactions pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, l'Emetteur, le Garant et/ou leurs sociétés liées peuvent, en relation avec l'offre des Bons d'Option Turbo, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par l'Emetteur, le Garant et/ou le Groupe, l'Emetteur, le Garant et/ou leurs sociétés liées respectives peuvent réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Bons d'Option Turbo, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés.
- Risques inhérents aux principales activités de Société Générale :
Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses principales activités : risques de crédit, risques de marché, informations financières spécifiques, risques structurels de taux et de change, risques de liquidité, risques opérationnels, risques de non conformité et de réputation, risques juridiques, risques environnementaux, autres risques et ratios réglementaires.
- Risques liés à un potentiel manque d'indépendance de Société Générale :
Société Générale n'agit pas seulement en tant que Garant des Bons d'Option Turbo émis par SG Issuer mais également en tant que fournisseur d'instruments de couverture. Par conséquent, les investisseurs peuvent être exposés non seulement au risque de crédit du Garant mais également aux risques opérationnels émanant du manque d'indépendance du Garant, lorsqu'il assure ses devoirs et obligations en tant que Garant et fournisseur d'instruments de couverture. Les potentiels conflits d'intérêts et risques opérationnels émanant d'un tel manque d'indépendance sont en partie atténués par

Section D — Risques		
		<p>le fait que différentes divisions au sein de la structure du Garant seront responsables de mettre en œuvre la Garantie et de fournir des instruments de couverture et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle distincte, isolée par une muraille de Chine (barrière d'informations) et gérée par différentes équipes de direction. Bien que la procédure de conformité requière une séparation effective des obligations et responsabilités entre les divisions concernées au sein de la structure du Garant, la possibilité de survenance de conflits d'intérêts ne peut pas être totalement éliminée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notation de crédit de Société Générale : <p>la notation de crédit Société Générale est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement y compris celles résultant des Bons d'Option Turbo. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de Société Générale peut influencer la valeur de marché des Bons d'Option Turbo.</p>
D.6	<p><i>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement</i></p>	<p>L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Turbos à Echéance Ouverte sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments.</p> <p>En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Turbos à Echéance Ouverte et/ou la capacité du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie relative auxdits Turbos à Echéance Ouverte, de par leur nature, les Turbos à Echéance Ouverte sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Turbos à Echéance Ouverte.</p> <p>Les principaux facteurs de risques relatifs aux Turbos à Echéance Ouverte sont les suivants :</p> <p>a) Facteurs de risques généraux liés aux Bons d'Option Turbo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option Turbo sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA")</i> : il est possible que FATCA impose une retenue à la source de 30 % à certains établissements financiers non-américains n'ayant pas conclu et ne se conformant pas à un accord conclu avec les services fiscaux américains. • Législation affectant les paiements des équivalents de dividendes : le paiement d'un « équivalent de dividende », dividende provenant de sources situées aux Etats-Unis, peut être assujetti à une retenue à la source – sauf à être limité par une convention fiscale en vigueur. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option Turbo, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles. • Règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré

Section D — Risques

("EMIR"), les contreparties centrales et les référentiels centraux et Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers ("MiFID II") :

les évolutions réglementaires nées d'EMIR et de MiFID II devraient le moment venu augmenter de manière significative le coût de la conclusion d'opérations de produits dérivés et pourraient avoir un effet négatif sur la possibilité pour les Emetteurs de conclure des opérations de produits dérivés de gré à gré. En conséquence de ces coûts supplémentaires et de ces évolutions réglementaires, les investisseurs pourraient recevoir des intérêts inférieurs ou une rémunération moindre.

- Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ("BRRD") :

les Bons d'Option Turbo pourront faire l'objet d'une réduction ou une conversion en fonds propres, ce qui peut résulter pour les porteurs de Bons d'Option Turbo en la perte totale ou partielle de leur investissement. L'exercice de tout pouvoir émanant de la BRRD ou toute suggestion d'un tel exercice peut affecter significativement et défavorablement les droits des porteurs de Bons d'Option Turbo, le prix ou la valeur de leur investissement dans n'importe quel Bon d'Option Turbo et/ou la capacité de Société Générale à satisfaire à ses obligations au titre de tout Bon d'Option Turbo.

- Changement de loi :
aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base.

- Légalité de l'acquisition :
aucun de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option Turbo par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable.

- Fiscalité :
dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option Turbo.

- Directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne :
cette Directive a été modifiée par la Directive du 24 mars 2014 qui élargit les cas de retenue à la source et inclut de nouveaux types de revenus d'épargne et produits qui génèrent des intérêts ou des revenus équivalents.

- Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements :
les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, l'utilisation en tant que garantie financière des Bons d'Option Turbo.

b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option Turbo

- Risque lié à l'effet de levier :
les Bons d'Option Turbo sont susceptibles de connaître des

Section D — Risques

variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat.

- Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option Turbo à titre de couverture :
si des investisseurs achètent Bons d'Option Turbo dans une optique de couverture, il est possible que la valeur des Bons d'Option Turbo au cours de leur vie ne puisse pas compenser exactement la perte constatée sur le sous-jacent couvert.
- Absence de droits sur le sous-jacent :
aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard du promoteur de l'indice lié aux Bons d'Option Turbo.

c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option Turbo:

- Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option Turbo :
il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option Turbo avec un risque d'évolution du montant dû au porteur pendant cette période.
- Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option Turbo :
certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur.

d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option Turbo :

Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option Turbo de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre.

e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :

- Risques relatifs aux Turbos à Echéance Ouverte sur Indice :
ces risques recouvrent l'impossibilité de prévoir l'évolution de l'indice, notamment du fait de l'apparition d'événements économiques, financiers et politiques ou de la politique du promoteur de l'indice.

f) Facteurs de risques supplémentaires relatifs aux Bons d'Option Turbo :

- Risques relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo :
en cas de variation brutale du cours du sous-jacent et de franchissement du seuil de sécurité à l'ouverture du marché, le Porteur ne sera pas en mesure de revendre ses Bons d'Option Turbo avant la constatation de la désactivation.
- Risque de perte suite à la désactivation des Bons d'Option Turbo
lorsque le cours du sous-jacent atteint le seuil de sécurité, la désactivation du Bon d'Option Turbo donne droit au versement d'un montant différentiel anticipé.
- Risques additionnels relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo :
les Bons d'Option Turbo dont le sous-jacent n'est pas négocié sur Euronext Paris peuvent atteindre le seuil de sécurité en dehors des heures de bourse.

g) Risques liés au marché en général :

- Risque de change et de contrôle des changes :
cela se traduit par un risque de variation significative des taux

Section D — Risques		
		<p>de change ou d'un changement du contrôle des changes par les pays régissant les devises concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur de marché des Bons d'Option Turbo : la valeur de marché peut être affectée par la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant ou par un certain nombre de facteurs interdépendants (économiques, financiers, politiques en France et ailleurs). • Marché secondaire : Ceux-ci incluent l'éventualité qu'un marché animé établi ne puisse jamais se développer ou ne puisse pas être très liquide. Par conséquent, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Bons d'Option Turbo facilement.

Section E — Offre		
E.2b	<i>Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit</i>	Le produit net de l'émission des Turbos à Échéance Ouverte sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	<i>Modalité de l'offre</i>	Les Turbos à Échéance Ouverte ne seront pas offerts au public.
E.4	<i>Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</i>	Sans objet. A la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Turbos à Échéance Ouverte n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	<i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur ou l'offreur</i>	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Émetteur aux investisseurs.

Annexe

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)			
Tranche	Prix d'Exercice Initial	Prix d'émission	code ISIN
1	5.300,00 USD	3,40 EUR	LU1247337311

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(l'"Emetteur")

Les mots et expressions définis dans les modalités des turbos à échéance ouverte (ci-après les "**Modalités**") des Bons d'Option "turbo" (les "**Turbos**") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous et détenu auprès d'Euroclear France.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Modalités sera considéré comme nul. En particulier :

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (**adhérent 176, nature de compte 51**) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER : Accenture Post-Trade Processing pour le compte de Société Générale - OPER/SEC/ATP/PCA/PRI - Tour Kupka C - 14 rue Hoche - 92039 Paris la Défense Cédex - Tel : +33 (0) 1 58 98 23 37 - Fax : +33 (0) 1 42 13 32 23- SWIFT : SOGEFRPPHCM

I – REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos : Turbos Call / Turbos Put (les "Turbos")

Sous-jacent des Turbos :

II – A COMPLETER EN MAJUSCULES

Nom du Teneur de Compte :

Adresse du Teneur de Compte :

N° Tél. du Teneur de Compte :

N° Fax du Teneur de Compte :

Interlocuteur à contacter :

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Modalités :

- Nombre de Turbos exercés

- Code mnémonique

- Code ISIN

- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)

(le compte en question ne peut être situé aux Etats-Unis)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

III - DECLARATION DE NON-RESSORTISSANT AMERICAIN :

Je, soussigné, certifie / Nous, soussignés, certifions [*] que la personne exerçant les Turbos visés par le présent Avis d'Exercice, ou toute personne pour le compte de laquelle les Turbos sont exercés, n'a pas la qualité de ressortissant américain (au sens défini ci-dessous) ou n'est pas une personne se trouvant aux Etats-Unis (au sens défini ci-dessous).

Aux fins de cette déclaration, l'expression "Etats-Unis" comprend les territoires, possessions et autres dépendances assujettis à la juridiction des Etats-Unis d'Amérique et l'expression "ressortissant américain" signifie toute personne qui est (i) une personne physique ressortissante ou résidente des Etats-Unis ; (ii) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité régie par les lois des Etats-Unis ou d'une subdivision politique des Etats-Unis, ou ayant son principal établissement aux Etats-Unis ; (iii) tout patrimoine ou fiducie assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, quelle que soit la source de ses revenus ; (iv) toute fiducie dont l'administration est soumise à la supervision d'un tribunal des Etats-Unis, et dont les décisions importantes sont contrôlées par un ou plusieurs administrateurs ayant la qualité de ressortissants américains ; (v) un fonds de pension au bénéfice des salariés, dirigeants ou gérants d'une société de capitaux ou de personnes ou autre entité décrite à la rubrique (ii) ci-avant ; (vi) toute entité organisée principalement en vue d'investir dans des participations minoritaires, et dont 10% de la propriété ou davantage sont détenus par des personnes décrites aux rubriques (i) à (v) ci-avant, si cette entité a été constituée principalement dans un but d'investissement par ces personnes, dans un fonds commun de placement dont l'opérateur n'est pas soumis à certaines obligations de la Partie 4 des règlements de la CFTC en raison du fait que ses participants ne sont pas des ressortissants américains ; ou (vii) tout autre "ressortissant américain" ("*US person*", au sens défini dans le Règlement S (*Regulation S*) pris en application du *Securities Act* ou dans les règlements adoptés en vertu du *Commodity Exchange Act*).

Je comprends / Nous comprenons [*] que ce formulaire est requis en application de la législation américaine sur les titres et les marchandises. Dans l'hypothèse où ce formulaire pourrait se révéler pertinent dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative, je vous autorise / nous vous autorisons de manière irrévocable à produire ce formulaire ou une copie à toute partie impliquée dans cette procédure.

[*] *supprimer la mention inutile*

Date

Signature du Teneur de Compte